

Conseil Municipal

Jeudi 5 novembre 2015

Procès Verbal

PROCES-VERBAL

L'an deux mil quinze, le 5 novembre à 19 heures 45, le Conseil Municipal convoqué le 29 octobre 2015 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Député - Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Etaient présents :

M BAERT Dominique, Maire ; M GADAUT Henri, Mmes RINGOTTE Marie – Christine, DUQUESNOIS Anne, MM KHITER Kamel, RICCI Christophe, Mmes DE SMEDT Myriam, CUCHERE Danielle, MM PRPIC Georges, LEFEVRE Daniel, Mmes OSSON Catherine, KERAUDY Juliette, M VANDOORNE Jean, Adjoint ; M BEDART Robert, Mme COUELLE Michèle, M BOUCHEZ Jean-Marc, Mmes LEBLANC Martine, SUEUR Laurence, CHANTRIE Annie, MM CROIGNY Denis, LEMAY Guy-Noël, WETEMATOUBA Brice, MONRABAL Karl, Mmes DJAFER-CHERIF Lina, ZAIDI Sylvie, BONTE Palma
Conseillers Municipaux Délégués, MM DEBAETS Michel, DELFOSSE Jacques, MEKKI Tarik, Mme LECLUSE Eugénie, MM ROUSSEAU Patrick, ACKERMANN Roger, Mme BLAIN Marie-Chantal, M NOYEZ Jean-Luc, Mme VANGERMEERSCH Yolande, M CHOMETTE Grégory, Mmes VERHELLE Virginie, DEBLOCK Sandrine, MM PULEO Dominique, DUEL Thierry, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur Henri CALONNE, procuration Monsieur Henri GADAUT
Madame Nora MILOUDI, procuration Madame Martine LEBLANC
Madame Zohra REIFFERS, procuration Madame Danielle CUCHERE

Absents :

/

Secrétaire de séance :

Madame Eugénie LECLUSE

Monsieur le Député-Maire

Il y a lieu de procéder à la désignation du secrétaire. Je vous propose au bénéfice de l'âge Madame Eugénie LECLUSE.

Y-a-t-il une objection ? Madame Eugénie LECLUSE est donc désignée secrétaire.

Il y a lieu de valider le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015. Je n'ai pas été saisi à ce stade d'observations.

Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015

| | | |
|------------|---|---------|
| POUR | : | 43 VOIX |
| CONTRE | : | / VOIX |
| ABSTENTION | : | / VOIX |

❖ Communications (3) :

□ HOMMAGE MADAME DENISE CASTELAIN

Je voudrais rendre hommage à une ancienne élue, Madame Denise CASTELAIN qui nous a quittés cet été et saluer la mémoire de cette ancienne élue watrelosienne.

Denise CASTELAIN fut Conseillère Municipale durant deux mandats (1983-1989 et 1989-1995). Elle fut déléguée à l'école municipale de coupe et couture durant son deuxième mandat.

Elle est surtout connue dans notre ville pour avoir été institutrice en école maternelle à Wattrelos et à Roubaix. Elle fut aussi Directrice d'école à Beaulieu pendant près de vingt ans.

Je tiens à rendre hommage à cette femme dévouée, gentille et toujours disponible pour sa ville et les enfants watrelosiens. Elle nous a quittés au cœur de l'été et, par ses quelques mots, je tenais à lui rendre l'hommage que je n'ai pu lui rendre cet été.

Elle faisait partie de l'équipe municipale lorsque moi-même je suis devenu jeune Conseiller Municipal. C'était en 1983. Je n'ai pas oublié la prévenance de cette femme qui a su accueillir le jeune élu que j'étais et tant d'autres. Elle a donné beaucoup aux jeunes, aux enfants par l'école, l'éducation et par sa volonté de les faire progresser dans la vie.

J'ai pour elle, ce soir, une pensée émue.

□ DELIBERATIONS COMMUNAUTAIRES

Lors du Conseil de la Métropole Européenne de Lille, 6 délibérations concernant notre ville de Wattrelos, parmi lesquelles 3 sont particulièrement importantes :

> **C 0098 ET C0104** qui règlent des questions d'urbanisme. La première pour permettre la mise en œuvre du projet de requalification des sites de la Lainière, du Peignage Amédée et de Pennel et Flipo, la seconde délibération modifie le Plan Local d'Urbanisme pour permettre la relocalisation du collège Pablo Neruda sur les terrains prévus à cet effet.

> **C 0142** est la première pierre concrète, décisive, du projet de réaménagement du Centre-Ville puisque, dans une autorisation de programme de 2 M€, cette délibération engage une première phase de travaux (avec des crédits engagés à hauteur de 800 000 €). Elle lance un appel d'offres pour la réalisation de deux parkings paysagers en face du CSE et de la Médiathèque. Ces réalisations étaient espérées depuis plusieurs années. Elles vont devenir réalité dès les prochains mois.

Je pense qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour notre centre-ville et c'est l'engagement du projet de restructuration de l'ensemble de notre centralité.

❑ **BILAN D'ACTIVITES DES SERVICES MUNICIPAUX DE WATTRELOS**

Vous trouverez sur tables le Bilan d'activités des services de Wattrelos 2014, qui permet de mieux appréhender le travail mené par l'ensemble des agents territoriaux qui mettent en œuvre les politiques que nous décidons ensemble dans cette enceinte. Je remercie l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce document, de sa conception à son impression.

Je veux vous dire, Monsieur le Directeur Général des Services, ma satisfaction et je pense que chacun des élus ici en dira de même indépendamment de son appartenance politique, face à la qualité du document qui nous est remis et qui est une excellente photographie de la diversité des services qui sont au rendez-vous des besoins de la population et surtout aussi de la diversité des missions qui sont remplies et de la manière dont elles sont remplies.

Je pense que tout est toujours perfectible bien entendu mais depuis plusieurs années maintenant, la Direction Générale de l'Administration et Citoyenneté, avec l'ensemble des Directions Générales, met un point d'honneur à perfectionner ce document et à le rendre plus clair, plus lisible, plus abordable, plus pédagogique, plus complet, plus exhaustif. Je crois, Monsieur le Directeur Général des Services que l'on n'est plus très loin de ce qui, me semble t'il, correspond à la perfection de ce type de document.

Soyez-en remercié Monsieur le Directeur Général des Services, et merci de transmettre cette satisfaction à vos collaboratrices et collaborateurs.

❖ **Question Orale (1) :**

Une question est proposée par la liste « Wattrelos Bleu Marine ».

Je passe la parole à Monsieur Jean-Luc NOYEZ pour la présenter.

Monsieur Jean-Luc NOYEZ, Conseiller Municipal

Monsieur le Député-Maire,

Avant toute chose, j'aimerais vous faire part de notre étonnement concernant le salon commercial de Wattrelos 2015, pour lequel, aucun membre de l'opposition n'a été convié.

En tant qu'élus, représentant aux dernières municipales, pas moins de 44 % des suffrages exprimés, nous souhaiterions de votre part un peu plus de considération.

Vous affichez un mépris total pour vos adversaires, est-ce l'idée que vous vous faites de la démocratie ?

La moindre des choses que vous auriez dû faire, c'était d'inviter l'ensemble des élus watrelosiens, dans la mesure où nous étions présents pour la plupart d'entre nous à cette manifestation l'année dernière.

Monsieur le Député – Maire

En ce qui concerne l'opposition républicaine, les Républicains et le Front de Gauche, je regrette cette omission, c'est un ratage d'organisation, et je m'en excuse. En ce qui vous concerne, vous et votre groupe, c'est volontaire, c'est ma décision et je l'assume : je ne tenais pas à vous voir !

La considération personnelle est une chose, mais n'attendez de ma part aucune considération politique ! Vos idées sont dangereuses, elles sont un danger pour Watrelos et ses habitants, et sans doute même que certains membres de votre groupe ne mesurent pas les dangers que représente l'idéologie que vous portez à l'insu de votre plein gré.

Quitte à me faire observer que je ne vous ai pas invité, vous avez raté le fait que je ne vous ai pas non plus invité pour les cérémonies d'anniversaire de nos jumelages ! Comment aurais-je pu convier à une manifestation pour célébrer la fraternité européenne, des représentants d'un parti qui est contre l'Europe, et qui ne sait pas ce qu'est la fraternité, et dont l'idéologie est par nature contraire à tout humanisme ! Surtout quelques jours à peine après que votre leader politique ait, au Parlement Européen, fait honte à la France ! Et d'évidence, ces jours-ci, sur un autre registre, elle a continué.

Alors, s'agissant de votre regret de ne pas avoir été à mes côtés pour l'inauguration du Salon commercial, moi je ne le regrette pas ! Imaginez-vous comment cela se passe dans les villes dirigées par le Front National ? Ce n'est certainement pas un Conseiller Municipal, soutien de Marine Le Pen qui va me donner des leçons de démocratie et de République. Vous qui avez menti, et abusé de la courtoisie des services municipaux pour réserver une salle municipale dans le mensonge ! Que les choses soient claires, maintenant entre vous et moi, c'est frontal ! Et je serai sans faiblesse dans ce combat-là !

❖ Vœu (1)

Un Vœu est proposé par la liste « Avec vous, Watrelos ouvertement à gauche ».

Je passe la parole à Monsieur Thierry DUEL pour le présenter.

Monsieur Thierry DUEL, Conseiller Municipal

Suite au changement de gouvernance au sein du Conseil Départemental, la reconstruction du collège Pablo NERUDA ne semble pas être une priorité de la nouvelle majorité départementale.

La fermeture de ce collège serait une catastrophe éducative pour les enfants de notre ville.

Il est plus que temps que l'ensemble des acteurs de ce dossier se réunissent pour obtenir enfin des garanties claires sur la reconstruction du collège.

Le groupe « Wattlelos Ouvertement à Gauche » émet le vœu que la Ville de Wattlelos demande une table ronde avec tous les acteurs du collège NERUDA : élus municipaux et départementaux, enseignants, parents d'élèves afin de peser fortement auprès du président du Conseil Départemental, Monsieur Jean René LECERF et de la Vice-Présidente chargée des collèges Madame Joëlle COTTENYE, pour obtenir des garanties pour la reconstruction rapide du Collège NERUDA.

Monsieur le Député – Maire

Monsieur le Conseiller,

J'oscille dans la réponse à vous faire entre une réponse politique et une réponse technique. La réponse politique car je suis plus qu'exaspéré de voir le Front de Gauche vouloir chercher à s'ériger en premier défenseur de l'intérêt d'une reconstruction du collège Neruda, et tenter de vouloir politiser ce dossier : j'ai lu certaines déclarations d'une conférence de presse où vous étiez présent, où cette évidente tentation de ceux qui ne connaissent rien à l'histoire réelle de ce dossier est de se draper dans la vertu du gentil Front de Gauche qui, lui, aurait su faire, face à ces incapables PS qui eux n'auraient pas su ! Faudrait quand même pas se moquer du monde ! Dans cette histoire, les gentils ne sont pas ceux que l'on croit ! Ce ne sont pas ceux qui le disent qui le sont ! Aurait-on oublié l'appartenance politique du Vice-Président aux collèges du Département pendant deux mandats ? Aurait-on oublié combien certains ayant la même appartenance politique que le dit Vice-Président ont contribué voire geler, à congeler le dossier, parce qu'ils avaient eu l'illumination qu'il fallait absolument installer ce collège sur la friche Saint-Liévin, alors même que tant sur des principes d'environnement et de sécurité des personnes, que d'urbanisme c'était une évidente aberration ! 3 à 4 ans d'obstination, 3 à 4 ans perdus à attendre que ce feu « rouge » là soit levé (sans faire de jeu de mots !), oui ça coûte cher, aujourd'hui que la droite a pris la responsabilité du Conseil Départemental, et que ses choix sont davantage orientés au report de ce dossier qu'à son avancée !

Car enfin, une fois évoquée l'écume politicienne de votre question, j'en viens sur la technique et le fond du dossier, et donc le fond de votre question. Vous voulez mettre tout le monde autour d'une table ? Certes, mais encore faut-il que les convives veuillent s'installer autour de la même table :

- ✓ Côté parents, à peine 20 % de participation aux élections des parents d'élèves, cela ne crée pas une dynamique !
- ✓ Côté enseignants, quand deux écoles sur trois à Beaulieu tarissent leurs envois d'élèves de CM2 en 6^{ème} au collège, cela ne facilite pas la dynamique des effectifs !
- ✓ Côté Département, ni ma demande d'entretien au Président LECERF, ni celle des Conseillers Départementaux à la Vice-Présidente COTTENYE en charge des collèges n'ont pour l'instant obtenu de suite.
- ✓ Mais côté Majorité municipale, nous, nous continuons de vouloir y croire ! Et nous continuons à faire ce qu'il faut pour que cette reconstruction soit possible sur le site choisi, choisi par la ville et le Département, je le rappelle.

Ainsi, la MEL vient-elle de valider la première procédure de concertation pour supprimer les réserves du Plan Local d'Urbanisme nécessaires pour cette implantation.

S'agissant du travail commun entre les services municipaux et ceux du Conseil Départemental, il se poursuit car nos services ont des problèmes d'urbanisme à régler à cause des dispositions environnementales liées aux zones humides.

Ainsi une étude complémentaire Faune-Flore a été nécessaire, elle a été rendue cet été. Des échanges ont eu lieu entre les services de la Ville, ceux du Conseil Départemental et ceux de la MEL pour examiner les mesures compensatoires si la zone humide devait être avérée sur le site ! Les modifications du PLU liées au projet lui-même sont en attente.

Voilà, tout est clair, on en est là :

- ✓ sur le plan de la ville, c'est clair, la municipalité veut ce collège reconstruit !
- ✓ sur le plan technique, tout avance, pour affronter et dépasser les complications d'urbanisme qui sont indépendantes de notre volonté,
- ✓ sur le plan de la décision politique, nous sommes en attente en effet, mais les invitations sont déjà lancées depuis plusieurs mois à la nouvelle Majorité Départementale ! Mais comme on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif, je n'ai pas les moyens de contraindre l'exécutif départemental à venir s'asseoir autour de la table. Dès lors, comme vous le voyez, votre vœu est sans objet, et compte tenu des explications que je viens de vous donner, je vous demande de le retirer. A défaut, si vous ne le retirez pas, j'appellerai le Conseil à voter contre, car d'évidence il ne sert à rien.

Monsieur Thierry DUEL, Conseiller Municipal

Je maintiens le vœu proposé.

Monsieur le Député – Maire

Je mets aux voix le vœu proposé conformément à l'article 27 du règlement intérieur.

VŒU SUR LA RECONSTRUCTION DU COLLEGE PABLO NERUDA

| | | | |
|------------|------|------|--|
| POUR | : 1 | VOIX | M DUEL |
| CONTRE | : 34 | VOIX | |
| ABSTENTION | : 8 | VOIX | MM ACKERMANN, NOYEZ, CHOMETTE, M PULEO ; Mmes BLAIN, VANGERMEERSCH, VERHELLE, Mme DEBLOCK |

Je sou mets à l'Assemblée l'organisation suivante des débats concertée avec les Présidents de Groupes :

- ✓ 3 interventions de la liste Avec vous Wattrelos ouvertement à gauche sur les rapports n° 5 ; 8 et 11.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Que ceux qui sont POUR lèvent la main

| | | |
|------------|------|------|
| POUR | : 43 | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances / Administration Générale et Travaux.

Madame RINGOTTE, vous avez le rapport n° 1.

Madame Marie-Christine RINGOTTE, Adjointe au Maire

Avant de présenter ma délibération, je souhaiterais prendre la parole en qualité de Présidente de Groupe de la Majorité, si vous le voulez bien, et au nom de toutes les composantes de la majorité municipale. Je ne serai pas longue.

Au mois de juin, nous avons tous vécu une période difficile tant nos cœurs étaient tristes de ce qui venait de vous arriver.

Outre la tristesse et l'inquiétude, nous avons voulu être à la hauteur de la confiance que vous nous témoigniez et nous avons continué à travailler. C'est vers vous que toutes nos pensées ont convergé pour que vous puissiez vous rétablir au plus vite et que les séquelles de l'accident soient les moins graves possibles. En bref, nous formions tous le vœu d'un prompt et complet rétablissement.

Ce soir, notre vœu est exaucé et bien au-delà de nos espérances dans le timing.

Si je tenais aujourd'hui plus solennellement à prendre la parole, c'est pour vous indiquer quel honneur et quel plaisir sont les nôtres de vous retrouver à la présidence de ce Conseil Municipal et de ne plus avoir un fauteuil vide à nos côtés.

Ce retour est sans aucun doute dû à votre courage, votre volonté et votre abnégation devant l'adversité.

Bravo Monsieur le Maire, bon retour « aux manettes » et soyez assuré de notre fidélité et de notre considération sincère.

RAPPORT N° 1 - PERSONNEL MUNICIPAL - MESURES SOCIALES - RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2015

Les agents titulaires et stagiaires et les agents contractuels, y compris en contrat à durée déterminée (à partir du septième mois de contrat), y compris les contrats d'apprentissage peuvent bénéficier de prestations dont les taux sont fixés par circulaire pour subventionner des séjours d'enfants ou pour verser des allocations aux enfants handicapés.

C'est cette nouvelle grille au taux maximal défini par la circulaire que nous vous proposons.

Monsieur le Député – Maire

Merci pour votre intervention.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

RAPPORT N° 1 - PERSONNEL MUNICIPAL - MESURES SOCIALES - RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2015

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Madame Myriam DE SMEDT, vous avez le rapport n° 2.

Madame Myriam DE SMEDT, Adjointe au Maire

RAPPORT N° 2 - AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONNEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018 (CEJ 3)

Le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2014. Nous devons donc renouveler ce contrat pour la période 2015-2018. Il s'agit d'une délibération administrative qui permet à Monsieur le Maire de signer la convention avec la CAF du Nord pour la mise en place du Contrat Enfance Jeunesse suivant.

Monsieur le Député – Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

RAPPORT N° 2 - AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONNEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018 (CEJ 3)

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Monsieur Georges PRPIC, vous avez le rapport n° 3.

Monsieur Georges PRPIC, Adjoint au Maire

RAPPORT N°3 - ACCUEILS DE LOISIRS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION L.E.A. ET FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Par délibération en date du 30 novembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention LEA (dispositif d'Aide aux Loisirs Equitables et Accessibles) mise en place par la CAF du Nord ayant débuté le 1^{er} janvier 2013.

Les objectifs fixés par ce dispositif sont les suivants :

- ✓ permettre aux enfants des familles vulnérables d'accéder aux accueils de loisirs avec une tarification adaptée à leurs ressources,
- ✓ aider les gestionnaires ALSH pour la ville de Wattrelos dans le cadre de cette démarche.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Il est demandé à l'Administration Municipale de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la nouvelle convention triennale 2016-2018 et à utiliser le tarif des participations familiales dont le barème a été révisé sur décision de la CAF. Je précise que les tarifs n'ont pas augmenté et seules les tranches ont été redéfinies sur décision de la CAF. Les tarifs de loisirs de la ville sont parmi les plus accessibles du secteur.

Monsieur le Député – Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

RAPPORT N° 3 - ACCUEILS DE LOISIRS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION L.E.A. ET FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

| | | |
|------------|------|------|
| POUR | : 43 | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

Madame Catherine OSSON, vous avez le rapport n°4.

Madame Catherine OSSON, Adjointe au Maire

RAPPORT N° 4 - ACCORD PREALABLE A LA DEMOLITION DE BATIMENTS A USAGE D'HABITATION APPARTENANT A UN ORGANISME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier des Villas, et préalablement à toute opération de restructuration, le bailleur VILOGIA prévoit la démolition de 3 immeubles d'habitation comprenant en tout 24 logements T3. Ils sont aujourd'hui inoccupés et murés. Mais, selon le code de la construction et de l'habitation, ce type d'immeuble ne peut être démoli sans l'accord préalable de la commune qui donne un avis favorable au projet.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la démolition de ces 3 barres murées et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Député – Maire

Il n'est que temps que l'on puisse procéder à la démolition de ces bâtiments.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

RAPPORT N° 4 - ACCORD PREALABLE A LA DEMOLITION DE BATIMENTS A USAGE D'HABITATION APPARTENANT A UN ORGANISME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Madame Martine LEBLANC, vous avez le rapport n° 5.

Madame Martine LEBLANC, Conseillère Municipale Déléguée

RAPPORT N° 5 : LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'INDECENCE DES LOGEMENTS ENTRE ERDF ET LA VILLE DE WATTRELOS

Dans sa lutte contre l'habitat indigne, la Ville de Wattrelos souhaite mettre en place avec ERDF un partenariat en vue de repérer les installations électriques à risques. C'est le sens de la présente délibération. Cette nouvelle action s'ajoute aux mesures déjà prises en la matière : intensification du repérage des situations d'habitat indécents, mise en œuvre de procédures contraignantes contre les bailleurs indécents, meilleur accompagnement des locataires...

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec ERDF.

Monsieur le Député – Maire

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur DUEL sur ce rapport.

Monsieur Thierry DUEL, Conseiller Municipal

Cette convention est une convention qui apporte un progrès certain afin de lutter contre les risques électriques et les dangers que comportent des installations hors normes.

On estime aujourd'hui en France que 80 000 incendies domestiques sont causés par des installations électriques dangereuses.

La lutte contre les risques énergétiques est indissociable de la lutte contre la précarité énergétique.

Le CCAS et ERDF ont signé une convention sur ce sujet. Cette convention a permis à de nombreux Wattrelosiens d'éviter les coupures d'électricité.

Malheureusement, cela ne suffit pas, et aujourd'hui, ce sont près de 350 « ordres de coupure » qui ont été ordonnés chaque semaine dans l'agglomération de Roubaix-Tourcoing avant la trêve hivernale.

La précarité énergétique constitue une forme de « double peine » : les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches. En cause, l'état des logements dont la performance thermique est généralement mauvaise, voire exécrable. Les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, souvent vétustes, participent également à gonfler la facture énergétique des plus pauvres. Les impayés d'énergie, en constante augmentation, ne sont que la partie émergée de l'iceberg : les diagnostics effectués au domicile des ménages en difficulté révèlent souvent que les ménages pauvres se privent pour ne pas générer de trop grosses factures.

Le droit à l'énergie est un élément essentiel de l'équité et du développement social.

Le groupe « Watrelos, ouvertement à gauche » soutient ce combat. Nous approuverons cette délibération.

Monsieur le Député – Maire

Il ne vous aura pas échappé que ce que vous dites n'est pas exactement dans le contenu de la délibération. Madame LEBLANC, vous souhaitez apporter des commentaires.

Madame Martine LEBLANC, Conseillère Municipale Déléguée

J'ai tenu quand même à m'interroger sur le nombre d'interventions qu'ERDF a pu faire. Il y en a eu 26 jusqu'à présent. Et dans l'excellent document que nous venons d'avoir, nous avons toutes les explications sur le nombre de plaintes déposées et sur les actions qui ont été menées. Je vous invite à les lire.

Monsieur le Député – Maire

RAPPORT N° 5 : LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'INDECENCE DES LOGEMENTS ENTRE ERDF ET LA VILLE DE WATTRELOS

| | | |
|------------|------|------|
| POUR | : 43 | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

Monsieur Henri CALONNE n'étant pas présent ce soir, je vais présenter le rapport n° 6.

RAPPORT N° 6 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE DE TOURISME

Il s'agit de renouveler la convention entre la Commune et l'Office du Tourisme qui tient compte de la réalité administrative qui a changé et qui veut que la MEL soit maintenant compétente en matière de promotion du tourisme.

Il y a lieu pour nous de rebâtir nos relations avec l'office de Tourisme pour intégrer cette nouvelle donne administrativo-politique.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Monsieur LEMAY, signataire de la Convention pour l'Office de Tourisme, ne prendra pas part au vote

RAPPORT N° 6 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE DE TOURISME

Ne prend pas part au vote Monsieur LEMAY

POUR : 42 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Monsieur Denis CROIGNY, vous avez le rapport n° 7.

Monsieur Denis CROIGNY, Conseiller Municipal Délégué

RAPPORT N° 7 - AIDE FINANCIERE DE LA VILLE POUR LES ACTIVITES ESTIVALES DES PREADOLESCENTS A COMPTER DE 2016

L'Administration Municipale, dans le cadre de sa politique, confie depuis 2004 aux associations la prise en charge des jeunes wattrelosiens, afin de mettre en œuvre les activités estivales des préadolescents.

Par délibération n° 20 du 29 mars 2013, il a été proposé d'arrêter une subvention globale plafonnée à 4.800 € et de fixer l'aide estivale à 100 euros maximum par préadolescent.

Deux associations émergent à ce dispositif : l'Association des Centres Sociaux de WATTRELOS et l'Association Acti'Jeunes.

Cette délibération vise :

- ✓ à reconduire la Convention pour une durée de trois ans avec les associations.
- ✓ à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention.
- ✓ à autoriser le versement de la subvention à hauteur de 2 400,00 € pour l'Association des Centres Sociaux de WATTRELOS et de 2 400,00 € pour l'Association Acti'Jeunes.

Monsieur le Député – Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

RAPPORT N° 7 - AIDE FINANCIERE DE LA VILLE POUR LES ACTIVITES ESTIVALES DES PREADOLESCENTS A COMPTER DE 2016

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Monsieur Karl MONRABAL, vous avez le rapport n° 8.

Monsieur Karl MONRABAL Conseiller Municipal Délégué

RAPPORT N° 8 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION WAT'COM

Par délibération n° 105 du 4 décembre 2014, la commune a conclu une convention d'objectifs avec l'Association WAT'COM.

Cette convention arrive à expiration le 31 décembre 2015.

L'Association WAT'COM et la Commune souhaitent poursuivre leur partenariat dans le cadre de la promotion et de la dynamisation des actions commerciales sur le territoire wattrelosien, et ainsi reconduire la convention pour une durée d'un an.

En ce qui concerne la convention actuelle, l'association a mis en place différentes opérations concourant à renforcer cette dynamique et notamment l'opération de décembre 2014 intitulée « L'Hiver Enchanteur », l'animation de Pâques 2015 consistant en un concours de dessins, le Jeu des 7 erreurs durant la première quinzaine de septembre 2015, l'opération de fin d'année 2015 actuellement en cours d'organisation.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention jointe et d'inscrire sur le budget 2016 la subvention attribuée à cette association.

Monsieur le Député – Maire

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur DUEL sur ce rapport.

Monsieur Thierry DUEL, Conseiller Municipal

Notre groupe estime particulièrement important les partenariats noués entre la municipalité et les commerçants. En effet, les commerces de proximité sont source d'emplois mais aussi d'échanges entre les habitants.

Le quartier de Beaulieu est aujourd'hui fortement impacté par le manque de commerces. La fermeture du Carrefour Contact laisse les habitants dans le désarroi et est vu par certains comme une catastrophe.

La rénovation de Beaulieu est une réussite en terme architectural. Ces efforts ne suffisent pas, il faut un accompagnement social fort. Il manque cruellement de présence de médiation dans le quartier. La reprise du Carrefour Contact, la relance du commerce dans ce quartier ne sera une réussite qu'en prenant en compte son environnement social. Cela vaut aussi pour nos quartiers excentrés et en particulier pour le quartier des Villas.

En ce qui concerne WAT'COM, si il y a encore beaucoup de travail à faire pour dynamiser notre commerce, nous soutiendrons cette délibération pour montrer notre soutien à nos artisans et commerçants.

Monsieur le Député – Maire

Vous savez qu'à Beaulieu, il y a déjà deux médiateurs. On a peut-être oublié de vous le dire.

Pour qu'un commerce fonctionne, il faut qu'il y ait des clients. Ce sont les clients qui font la vie, l'avenir et la survie d'un commerce quel qu'il soit. Quand certains organisent des trajets pour aller acheter ailleurs de leur quartier, il ne faut pas s'étonner qu'ensuite les choses deviennent difficiles.

Mais j'observe que vous soutenez la convention avec WAT'COM et c'est bien cela l'essentiel de la délibération.

RAPPORT N° 8 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION WAT'COM

| | | |
|------------|------|------|
| POUR | : 43 | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

Monsieur Kamel KHITER, vous avez les rapports n° 9 à 11

Monsieur Kamel KHITER, Adjoint au Maire

RAPPORT 9 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT POUR LES COMPETENCES ENERGIE. RESEAU DE CHALEUR, PROMOTION DU TOURISME ET POLITIQUE DE LA VILLE

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPAM) a été promulguée le 27 janvier 2014. Elle a transformé LMCU en Métropole Européenne de Lille (MEL) le 1^{er} janvier 2015.

Cette transformation s'est accompagnée d'une nouvelle répartition des compétences exercées par la MEL et ses communes membres.

C'est dans ce cadre qu'a été instituée la CLECT dont la mission est de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes vers la MEL, avec pour principe de garantir une totale neutralité budgétaire lors de ces transferts.

La CLECT s'est réunie le 30 juin 2015 pour examiner la valorisation des transferts de charges des compétences suivantes :

- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- Réseau de chaleur,
- Promotion du tourisme (la promotion seulement, l'animation reste de la compétence des communes),
- Politique de la ville.

Au final, sans entrer dans le détail compétence par compétence, ça se traduit pour notre commune par le transfert d'une charge nette globale de 70 893€ à la MEL pour 2015.

Bien entendu, pour respecter le principe de neutralité budgétaire, ce transfert de charges se traduira par une baisse de l'attribution de compensation pour la même somme.

L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la MEL.

RAPPORT 10 : TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Après avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de créances d'un montant global de 7 776,90€, Madame le Comptable public n'a pu obtenir le paiement auprès des divers débiteurs.

Madame le comptable public demande donc l'admission en non-valeur des produits suivants :

- Cantines pour 3 297,42€,
- Fourrières pour 2 600,00€,
- Repas pour personnes âgées pour 986,11€,
- Remboursement traitement pour 398,82€,
- Prestation de nettoyage pour 95,00€,
- Droits de place pour 27 centimes.

Soit un total, je le disais plus haut, de 7 776,90€

L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal de faire droit à la demande d'admission en non-valeur qui vous est présentée dans ce rapport.

RAPPORT 11 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Ce rapport a été présenté en commission Finances le 22 octobre dernier. Il n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Néanmoins à signaler dans cette Décision Modificative :

En section Investissement : on acte le fait que la vente de terrain à VILOGIA dans le cadre de construction de logements dans le quartier du Touquet ne sera pas réalisée cette année.

Nous allons également, toujours dans la section Investissement, changer notre logiciel financier qui est arrivé en fin de vie.

En section Fonctionnement : la Décision Modificative intègre les éléments financiers évoqués plus haut dans le rapport n°9, c'est-à-dire le transfert de compétences dans le cadre de la loi MAPAM.

Puis diverses régularisations, mais là rien de particulier puisque c'est l'objet de toute décision modificative.

Monsieur le Député – Maire

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur DUEL sur le rapport n° 11.

Monsieur Thierry DUEL, Conseiller Municipal

La principale modification du budget est l'abandon de la vente d'un terrain au Touquet Saint Gérard pour la construction d'une cinquantaine de logements. Aujourd'hui, nous ne savons pas si cela est reporté ou définitivement abandonné. Les décisions de la majorité présidentielle assèchent les investissements locaux.

L'investissement local joue pourtant un rôle de premier plan comme vous le rappeliez en 2009, Monsieur BAERT. Rappelons que, nationalement, seuls 117 000 logements sociaux ont été financés en 2013, et 106 000 en 2014. Ce ralentissement des constructions a des conséquences à la fois sociales pour les ménages et économiques pour le secteur du bâtiment. Un secteur qui devrait perdre 45 000 emplois cette année, selon la Fédération française du bâtiment.

Le groupe Avec Vous, Wattrelos Ouvertement à Gauche s'abstiendra.

Monsieur le Député – Maire

Ce qu'il y a de bien avec vous, c'est que vous arrivez avec des sujets sur lesquels vous voulez parler et vous les raccrochez à des délibérations. C'est le sentiment que tout cela donne.

Ici, on ne parle pas de la majorité présidentielle mais de la majorité municipale. Et cette majorité s'honore d'avoir construit 1 000 logements en 10 ans ce qui nous a évité effectivement de voir notre population décroître comme durant les décennies 1980 – 1990 et 1990 – 2000.

Nous nous sommes engagés dans cette mandature à faire 1 000 logements non pas en 10 ans mais en 6 ans. Nous marchons non pas à marche forcée parce que ce n'est pas aussi simple que cela. Des demandes de logements, nous en avons. Des espaces, nous en avons. Le problème est que ceux qui ont des espaces devant chez eux ne tiennent pas vraiment à ce que l'on mette des logements devant leur domicile. Cela peut parfois se comprendre mais ce n'est pas toujours simple de définir ce qu'est l'intérêt général lorsqu'il se heurte aux intérêts particuliers.

Il ne s'agit pas d'un renoncement. Il s'agit d'une négociation qui prend un peu de temps et nous avons pris acte au nom de la sincérité budgétaire du fait que cette négociation ne sera pas bouclée avant la fin de l'année. Et d'évidence, nous nous serions retrouvés avec des reports de crédit, des reports de recettes potentielles qui auraient été trop importants. Par souci de sincérité, nous avons souhaité annuler cette recette et j'espère que nous la retrouverons dès l'année prochaine. J'ai de bonnes raisons de le croire car je l'ai déjà dit ici, le quartier du Touquet – Saint Gérard fait partie des quartiers où il y a des espaces libres. Des accords sont possibles pour loger les habitants et peut-être même rajeunir un peu ce quartier. Je vous le rappelle dans ce quartier il y a des écoles et que s'il n'y a plus de jeunes habitants, le nombre des enfants qui pourraient y être scolarisés diminuerait. Cela affecterait directement les écoles.

Je pense qu'il est temps de le faire. C'est un quartier qui permet de belles opérations de mixité sociale. On y travaille avec l'opérateur LMH sur la rue des 3 PIERRES, sur la carrière COCHETEUX avec VILOGIA.

Quant à la barre du Touquet-les Moutons, cela fait 12 ans que j'y travaille et nous sommes « peut-être » à deux doigts de réussir à en sortir.

C'est une pure opération de simplification et de sincérité financière et budgétaire et non pas de quelque renoncement que ce soit de notre part. Soyez en rassuré !

Sur le rapport n°11, ne prendront pas part au vote les élus suivant :

Pour les Centres Sociaux

Madame Myriam DE SMEDT

Monsieur Georges PRPIC

Pour l'association « Acti'Jeunes »

Monsieur Denis CROIGNY

Monsieur Jean VANDOORNE

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Annie CHANTRIE

Madame Eugénie LECLUSE

Pour l'association « S.I.A.V.I.C. »

Monsieur Henri GADAUT

RAPPORT N° 9 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES POUR LES COMPETENCES ENERGIE, RESEAU DE CHALEUR, PROMOTION DU TOURISME ET POLITIQUE DE LA VILLE

| | | | |
|------------|------|------|----------------------|
| POUR | : 41 | VOIX | |
| CONTRE | : / | VOIX | |
| ABSTENTION | : 2 | VOIX | Mme DEBLOCK, M PULEO |

RAPPORT N° 10 - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

| | | |
|------------|------|------|
| POUR | : 43 | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

RAPPORT N° 11 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

| | | | |
|------------|------|------|--|
| POUR | : 34 | VOIX | |
| CONTRE | : / | VOIX | |
| ABSTENTION | : 9 | VOIX | MM PULEO, ACKERMANN, NOYEZ, CHOMETTE, DUEL Mmes DEBLOCK, BLAIN, VANGERMEERSCH, VERHELLE |

Sauf pour les Associations suivantes, ne participent pas au vote :

Pour les Centres Sociaux

Madame DE SMEDT, Monsieur PRPIC

| | | | |
|------------|------|------|--|
| POUR | : 32 | VOIX | |
| CONTRE | : / | VOIX | |
| ABSTENTION | : 9 | VOIX | MM PULEO, ACKERMANN, NOYEZ, CHOMETTE, DUEL Mmes DEBLOCK, BLAIN, VANGERMEERSCH, VERHELLE |

Pour l'association « Acti'Jeunes »

MM CROIGNY, VANDOORNE, MEKKI et Mmes CHANTRIE, LECLUSE

POUR : 29 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 9 VOIX

MM PULEO, ACKERMANN, NOYEZ, CHOMETTE, DUEL
Mmes DEBLOCK, BLAIN, VANGERMEERSCH, VERHELLE

Pour l'association « S.I.A.V.I.C. »

Messieurs Henri GADAUT, Henri CALONNE

POUR : 33 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 9 VOIX

MM PULEO, ACKERMANN, NOYEZ, CHOMETTE, DUEL
Mmes DEBLOCK, BLAIN, VANGERMEERSCH, VERHELLE

Nous en arrivons à mon rapport n° 12.

RAPPORT N° 12 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATION

Il s'agit d'une modification de la délibération prise en mars 2014 sur les délégations de pouvoir accordées au Maire. Elle fait suite à la Loi NOTRe qui vient notamment compléter la gestion des régies municipales.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

RAPPORT N° 12 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATION

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

| |
|-------------------------------|
| FORMATION DU HUIS CLOS |
|-------------------------------|

En vertu de l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 21 de notre Règlement Intérieur, je demande à ce que le point de l'ordre du jour intitulé « Protection Fonctionnelle » se tienne à huis clos en raison des informations confidentielles qui vont être délivrées comme cela a été spécifié en Conférence des Présidents.

Cet article du CGCT précise en effet que les séances des Conseils Municipaux sont publiques mais que sur demande de trois conseillers municipaux ou du Maire, le conseil peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Je vous demande donc de vous prononcer sur la formation à huis clos pour le point de l'ordre du jour intitulé « Protection Fonctionnelle ».

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Lorsqu'il est décidé que le Conseil Municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer. J'invite donc l'ensemble des personnes présentes dans le public ce soir à quitter la salle des délibérations et je demande à Madame Dominique VANELSLANDE de fermer la porte de notre assemblée.

* * * * *

La séance est levée à 20 h 15.

| | |
|---|--|
| BAERT Dominique Député - Maire | |
| GADAUT Henri | |
| RINGOTTE Marie - Christine | |
| DUQUESNOIS Anne | |
| KHITER Kamel | |
| RICCI Christophe | |
| DE SMEDT Myriam | |
| CUCHERE Danielle | |
| PRPIC Georges | |
| LEFEVRE Daniel | |
| OSSON Catherine | |
| KERAUDY Juliette | |
| VANDOORNE Jean | |
| BEDART Robert | |

| | |
|---------------------------|--|
| COQUELLE Michèle | |
| BOUCHEZ Jean-Marc | |
| LEBLANC Martine | |
| CALONNE Henri | |
| SUEUR Laurence | |
| CHANTRIE Annie | |
| CROIGNY Denis | |
| LEMAY Guy-Noël | |
| WETE-MATOUBA Brice | |
| MONRABAL Karl | |
| MILOUDI Nora | |
| DJAFER-CHERIF Lina | |
| REIFFERS Zohra | |
| ZAIDI Sylvie | |
| BONTE Palma | |

| | |
|--|--|
| DEBAETS Michel | |
| DELFOSSÉ Jacques | |
| MEKKI Tarik Secrétaire de séance | |
| LECLUSE Eugénie | |
| ROUSSEAU Patrick | |
| ACKERMANN Roger | |
| BLAIN Marie-Chantal | |
| NOYEZ Jean-Luc | |
| VANGERMEERSCH Yolande | |
| CHOMETTE Grégory | |
| VERHELLE Virginie | |
| DEBLOCK Sandrine | |
| PULEO Domenico | |
| DUÉL Thierry | |